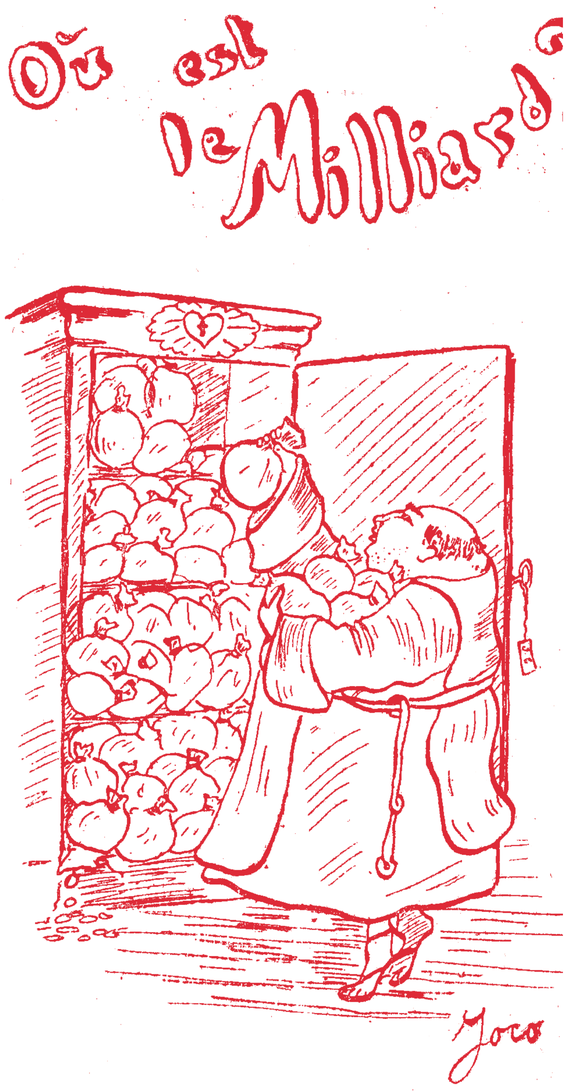

D'après Joco, « Où est le milliard »,
carte postale, [1903-1904], Archives départementales de la Charente-Maritime, 13 J 19

IIIE PARTIE
LE MINISTÈRE

POLITIQUE

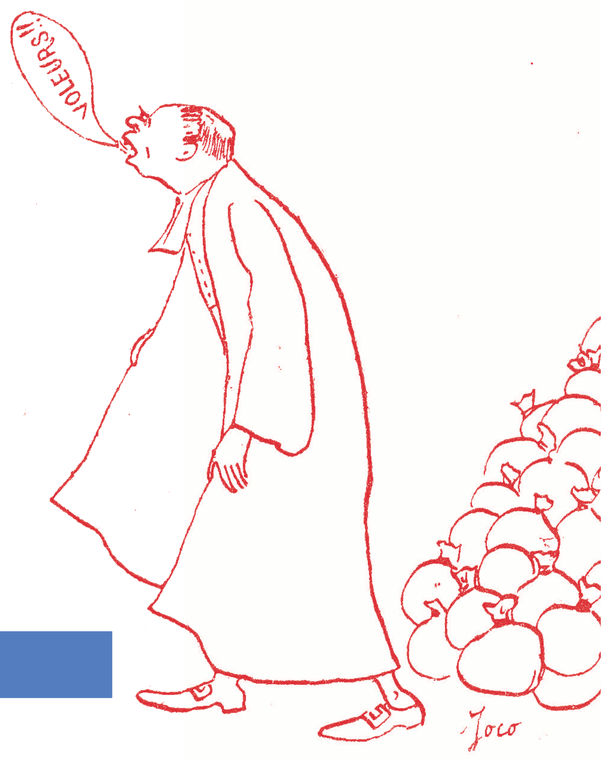

D'après Joco, "Voleurs", carte postale, [1903-1904],
Archives départementales de la Charente-Maritime, 13 J 19

Le ministère Combes se caractérise par la virulence du conflit entre l'État et le clergé catholique. Les congrégations et les écoles religieuses subissent les foudres du pouvoir.

RELIGIEUSE

Le ministère Combes avive les tensions entre l'État et la religion catholique. Le ministre de l'Intérieur applique rigoureusement la loi sur les associations de 1901. Ce choix entraîne la fermeture de plusieurs milliers d'écoles congréganistes et le départ de centaines de moines et moniales. L'anticongréganisme est consolidé par la laïcisation de l'État : ouverture de postes d'instituteurs, création des écoles d'infirmières, laïcisation des pompes funèbres.

Les relations avec les évêques et les prêtres se dégradent. Les nominations épiscopales sont bloquées par la crispation des relations entre Paris et le Saint-Siège. Elle débouche sur la rupture des relations diplomatiques entre les deux États en 1904. Des prédications sont interdites, de même que des processions religieuses. La surveillance des pratiques religieuses des militaires, avec l'aide de francs-maçons, déclenche l'affaire des fiches fin 1904, l'une des causes de la chute du ministère. Les relations avec les autres confessions sont meilleures mais les combistes ne souhaitent pas les associer directement à la mise en œuvre de la « politique de défense et d'action républicaines ».

"Couvent de la Grande Chartreuse. Expulsion des pères chartreux, le 29 avril 1903",
carte postale, 1903, Archives départementales de la Charente-Maritime, 13 J 17

Lettre du prieur de la Chartreuse F. Michel à Émile Combes,
12 avril 1903, Archives départementales de la Charente-Maritime, 13 J 17.

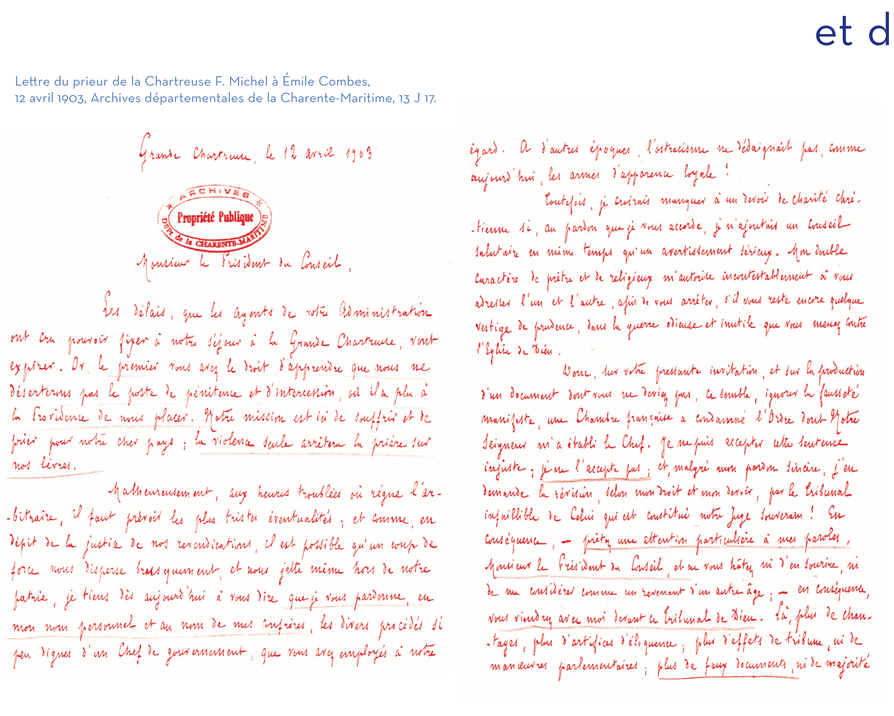

Grande Chartreuse, le 12 avril 1903

ARCHIVES Propriété Publique DÉPT DE LA CHARENTE-MARITIME

Monsieur le Président du Conseil,

Ces délais, que les agents de votre Administration ont eu pouvoir fixer à notre Seigneur à la Grande Chartreuse, vont expirer. Or le premier nous avez le droit d'apprendre que nous ne déserterons pas le poste de pénitence et d'intercession où il a plu à la Providence de nous placer. Notre mission est ici de souffrir et de prier pour notre cher pays ; la violence seule arrêtera la prière sur nos lèvres.

Malheureusement, aux heures troublées où règne l'arbitraire, il faut prévoir les plus tristes éventualités ; et comme, en dépit de la justice de nos revendications, il est possible qu'un coup de force nous dispose brusquement, et nous jette même hors de notre patrie, je tiens dès aujourd'hui à vous dire que je vous pardonne, en mon nom personnel et au nom de mes confrères, les divers procédés de peu dignes d'un Chef de gouvernement, que vous avez employés à notre égard. De d'autres époques, l'ostracisme ne répugnait pas, comme aujourd'hui, les armes d'apparence loyale !

Toutefois, je croirais manquer à un devoir de charité chrétienne si, au pardon que je vous accorde, je n'ajoutais un conseil salutaire en même temps qu'un avertissement sévère. Mon double caractère de prêtre et de religieux m'autorise incontestablement à vous adresser l'un et l'autre, afin de vous arrêter, s'il vous reste encore quelque vertige de prudence, dans la guerre odieuse et inutile que vous menez contre l'Église de Dieu.

Donc, sur votre pressante invitation, et sur la production d'un document dont vous me voyez fier, ce semble, ignorer la fausseté manifeste, une Chambre française a condamné l'Ordre dont Notre Seigneur m'a établi le Chef. Je ne puis accepter cette sentence injuste ; je ne l'accepte pas ; et, malgré mon profond respect, j'en demande la révision, selon mon droit et mon devoir, par le Tribunal infaillible de Celui qui est constitué notre Juge souverain ! En conséquence, — prêtez une attention particulière à mes paroles, Monsieur le Président du Conseil, et ne vous hâtez ni d'en sourire, ni de me considérer comme un revenant d'un autre âge ; — en conséquence, vous viendrez avec moi devant ce Tribunal de Dieu. Là, plus de chemin-tages, plus d'artifices d'éloquence ; plus d'effets de tribune, ni de manœuvres parlementaires ; plus de faux témoins, ni de majorité complaisante ; mais un juge calme, juste et puissant, et une sentence dont appel, contre laquelle ni vous, ni moi, ne pourrons élever de protestation !

A bientôt, Monsieur le Président du Conseil ! Je ne suis plus jeune, et vous avez un pied dans la tombe. Préparez-vous ; car la confrontation que je vous annonce, vous réserve des émotions inattendues. Et pour cette heure redoutable comptez plus sur une conversion sincère, et une sérieuse pénitence, que sur les habiletés et les sophismes, qui ménagent les triomphes passagers.

Et comme mon devoir est de rendre le bien pour le mal, je vais prier ; et pour mieux vous dire, vous les Chartreux dont vous avez décrété la mort, nous allons continuer de prier le Dieu des miséricordes, que vous persécutez si étrangement dans ses serviteurs, afin qu'il vous accorde le repentir, et la grâce des réparations salutaires.

Je suis, Monsieur le Président du Conseil, votre très humble serviteur.

F. Michel
prieur de Chartreuse